
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Poméranien

Taille : Très petite.

Couleur de la robe : Noir, bleu, chocolat, castor, rouge, orange, crème, blanc, loup-sable.

Marques de couleur : Unie, bringée, panachée, sable sur toute couleur qui n'est pas noire ou blanche, patron feu typique.

Texture et longueur du poil : Poil double.

Corps : Court, dos droit.

Forme et position des oreilles : Petites, portées droites.

Forme et port de la queue : Droite, portée sur le dos, plantée haut.

Pieds : Petits.